

**CAPA du 13 avril 2015**  
**Déclaration des élus SNES, SNEP et SNESUP-FSU**

Monsieur le Recteur,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans dire un mot sur la réforme du collège présenté en CSE. Car même si il y a eu un vote favorable du CSE, rappelons que les syndicats représentant plus de 80% des professeurs affectés en collège y sont opposés. Mme la Ministre a fait une présentation caricaturale du collège et propose une réforme qui n'invente rien, et renvoie aux débats de l'inopérant socle de 2005 : retour aux savoirs « fondamentaux » (faisant l'impasse sur les acquis de la recherche), volonté de distinguer des enseignements « théoriques » et des enseignements « pratiques » interdisciplinaires, introduction de l'accompagnement personnalisé qui est loin d'avoir fait ses preuves au lycée, introduction d'une part de la dotation laissée à l'autonomie de l'établissement... Tous les principes qui fondent cette réforme ne sont que les recyclages des préconisations de l'OCDE mises en place au lycée sous le précédent gouvernement : renvoi au local des décisions sous couvert d'autonomie pédagogique qui installe la déréglementation, les inégalités sociales. Les personnels avec la FSU se mobiliseront pour contester cela, pour exiger un autre avenir pour nos élèves que nous, nous voyons tous les jours.

Pour le sujet de cette CAPA, nous souhaitons rappeler l'importance que revêt cette promotion à la hors-classe dans le contexte actuel de gel des salaires de la fonction publique depuis de nombreuses années. Le gel du point d'indice associé à des durées extrêmement longues de passage d'échelon en fin de classe normale a des conséquences fortes sur le pouvoir d'achat des collègues qui se dégrade. C'est d'ailleurs ce qui a amené la FSU avec FO, CGT et Solidaires a appelé à la grève le 9 avril.

Nous réclamons une carrière avec avancement identique pour tous, déconnectée de l'évaluation des personnels. Nous réclamons une évaluation « conseil », formative, davantage centrée sur le travail d'équipe, qui permette à tous d'évoluer dans notre métier, et non une évaluation donnant lieu à un classement des professeurs, qui n'a d'autre effet que de diviser les collègues. Nous réclamons une carrière identique pour tous, tout comme elle l'est pour ceux qui nous évaluent.

Nous souhaitons signaler les résultats du travail de l'année dernière. En effet suite aux nombreuses propositions de la FSU validées par le rectorat lors de la CAPA de l'année dernière, ce sont 8,3% de promu que l'académie a obtenu alors que le ratio national est de 7%.

Le projet de tableau d'avancement à la hors classe traduit pour partie les orientations que nous avons déjà défendues l'année dernière. Les méthodes d'attribution des avis exceptionnels sont plus satisfaisantes et ce sous l'impulsion des interventions récurrentes de la délégation FSU depuis de nombreuses années.

Rappelons que les collègues au 10<sup>ème</sup> échelon ou au 11<sup>ème</sup> échelon avec moins de 4 ans d'ancienneté sont reclassés au même indice, il s'agit donc que ces promotions soient utiles pour nos collègues. Nous nous réjouissons que la circulaire confirme la remontée systématique des collègues ayant 4 ans d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> possédant au moins l'appréciation Très Honorable. Avancée obtenue suite aux revendications et interventions de nos trois syndicats depuis de nombreuses années. La parité est mieux respectée même si les corps d'inspection et de direction n'échappent pas aux difficultés auxquelles sont soumis les enseignants et enseignantes.

Cependant un certain nombre de questions sont encore à soulever dont nous espérons qu'elles trouveront des réponses à l'issue de cette CAPA:

1. Nous notons une réduction des avis réservés des IPR (il faut noter que plus de la moitié de ceux-ci sont dans la seule discipline mathématiques).
2. Nous remarquons que pour les collègues du supérieur, l'absence de double évaluation est toujours extrêmement pénalisante pour l'accès à la HC. A l'examen du tableau entre deux collègues (un dans le second degré et un dans le supérieur) à carrière identiques les propositions que vous faites (ou faites par l'université) sont très défavorables aux

collègues exerçant dans le supérieur. Nous avons des propositions pour y remédier. Nous renouvelons notre demande de mise en place d'une commission paritaire d'établissement afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation des directeurs de composantes. Mais nous rappelons ici que c'est bien au recteur après consultation de la CAPA qu'il revient d'attribuer les avis recteur et de déterminer les propositions.

3. Nous souhaitons que la situation des collègues actuellement au 10<sup>ème</sup> échelon depuis plus de 2 ans et 6 mois, nés en 1960 et avant soit examiné de façon très attentive. Nous actons très positivement que ceci a été fait cette année en amont de la CAPA suite aux propositions de la FSU de l'année dernière. Il reste néanmoins un collègue dans cette situation.
4. Nous souhaitons que comme l'année dernière l'avis remarquable soit attribué à tous les collègues proposés à l'examen de la CAPN.

Par ailleurs le retour de formations qualifiantes de préparation à l'agrégation est une nécessité pour les personnels. Par exemple en EPS la proportion d'agrégés dans l'académie de Dijon est 3 points en dessous de la moyenne nationale.